

Réunion du 4 avril 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonso ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Yves SUBLON

Absent(s) :

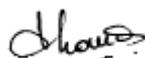
Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2016/159 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion - 4516
Pass'Accompagnement niveau 2**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- fixe les montants des dotations 2016 pour les prestataires de l'accompagnement social dans le cadre du Pass' Accompagnement niveau 2 à 274 797,60 € pour l'association « Club de Jeunes l'Etage » et 198 391,20 € pour l'association « GALA ».
- approuve le versement pour 2016 d'un acompte de 70% de la dotation annuelle soit 192 358,32 € pour l'association Club de Jeunes l'Etage et 138 873,84 € pour l'association GALA.
- décide que les soldes restants seront versés au cours du dernier trimestre 2016 au regard des éléments d'activités fournis par les structures et conformément aux modalités de versement prévues dans la convention financière.
- autorise son président à signer les conventions correspondantes.
- charge son président de mettre en œuvre ce dispositif.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160404-lmc199743-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/04/16